



## Procès verbal Conseil Municipal

---

Date	14 juin 2017
Lieu	Salle du Conseil
Début / fin	18h34-21h18
<u>Présents</u> :	HUGENSCHMITT Nathalie, GABLE Thierry, BALLY Pascal, MOREL Jean-Christophe, ALBRIEUX Astrid (Départ à 20h02 donne pouvoir à LAINE Angélique), DONATI Gérard, KEBAILI Nora (Arrivée 18h41), LAINE Angélique, MOLITOR Thierry (Arrivée 18h41), SIBLOT Hayette, SURLEAU Cindy

---

### Le Conseil Municipal

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Selon l'article L.2121-15 du CGCT, nous sommes dans l'obligation de désigner, parmi les conseillers municipaux, une secrétaire en début de séance.

Madame Le Maire demande s'il y a des élus volontaires : Madame LAINE Angélique,

La secrétaire de séance est Madame LAINE Angélique.

Madame Le Maire rappelle l'article L2121-16 du code des collectivités territoriales que Le Maire a seul la police de l'assemblée et qu'il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre public. En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès verbal et le procureur de la république est immédiatement saisi.

En raison du plan Vigipirate renforcé, la porte de la mairie est fermée dès le début de la séance, le public devra donc sonner pour entrer en salle du Conseil.

**De plus, il est interdit d'enregistrer la séance du Conseil Municipal à des fins de troubler l'ordre public. Le public est prévenu.**

### Ordre du jour

#### I. Finances

- 1) Analyse financière 2016
- 2) Re-Vote de la taxe foncière non bâtie 2017 suite à une remarque du contrôle de légalité
- 3) Rectification compte administratif communal 2016 au centime près et non du compte de gestion 2016
- 4) Rectification affectation du résultat budget primitif communal 2017 au centime près
- 5) Décision modificative 1 du budget communal 2017
- 6) Rectification compte administratif 2016 du budget des Ramblas au centime près et non du compte de gestion 2016
- 7) Rectification affectation du résultat budget primitif des Ramblas 2017 au centime près
- 8) Décision modificative 1 du budget des Ramblas 2017
- 9) Subvention aux Francas du Doubs 2017
- 10) Subvention ADU 2017

11) TPLE 2018

## **II. Urbanisme**

- 1) Décision suite à demande d'un administré
- 2) Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférés (CLECT)
- 3) Prélèvement et analyses des sols site SED suite à plainte d'une administrée
- 4) Rétrocession d'une partie du site de la SED de l'EPF à la commune

## **III. Enfance jeunesse**

- 1) Règlement périscolaire 2017/2018 (Reporté)
- 2) Règlement action jeune 2017/2018
- 3) Règlement intérieur Conseil des jeunes 2017/2019 (Reporté)
- 4) Service minimum d'accueil 2017/2018
- 5) Chartes dérogation scolaire 2018/2019

## **IV. Divers**

- a) Projet de retour à la semaine de 4 jours à l'école
- b) Demande de tôles pour un cabanon de chasse (Suite)

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations sur le procès verbal du Conseil Municipal du 19 avril 2017.

Les élus passent au vote,

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0

## **En préambule :**

Madame Le Maire explique que les points I.2 à I.8 sont des rectifications demandées par le contrôle de l'égalité suite au vote du budget lords de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2017. Madame Le Maire est responsable de ces erreurs qu'elle assume, puisque c'est elle qui a préparé les documents budgétaires suite au départ de l'agent comptable dont le poste n'a pas été renouvelé pour raison financière. Elle s'excuse des erreurs réalisées au près des services de l'état et au près des élus, et s'engage à faire mieux l'année prochaine. Il faut bien le dire que préparer le budget annuel n'est pas une mince affaire a fortiori dans des conditions financières qui sont de plus en plus difficiles. Elle remercie au passage Monsieur Le Percepteur et ses collaborateurs pour l'aide.

Un projet de décret est en cours pour permettre aux communes qui le souhaitent de modifier les temps scolaires. Aussi, il nous faudra prendre une décision. Un sondage a été réalisé au près des parents que Madame Le Maire exposera en fin de Conseil. Il faudra alors prendre une décision dans un délai court. Ne pouvant voter une telle décision dans les divers, Madame Le Maire propose un Conseil municipal lundi 26 juin 2017 à 20h30 consacré à ce dossier et les dossiers y afférents

## **I. Finances**

### **1) Analyse financière 2016**

Monsieur Le percepteur présente aux élus comme chaque année l'analyse financière de l'année écoulée.

Les principaux constats :

« Bien que la commune ait enclenché en 2016 un cycle vertueux par la hausse de ses recettes conjuguée à la baisse de ses charges, le fonctionnement de la commune peine à retrouver un équilibre. Ce dernier est encore insuffisant pour financer le remboursement en capital de la dette. Par conséquent, les investissements ont été essentiellement financés en 2016 par des cessions d'actifs.

Le volume des produits réels de fonctionnement (616 €/hab.) est équivalent à la moyenne départementale (627 €/hab.). Première source de recettes, les recettes fiscales représentent les deux tiers des produits réels de fonctionnement. Les bases fiscales de la commune sont supérieures à la moyenne départementale (TH : + 16%, TFB : + 42 %). En appliquant des taux d'imposition proches de la moyenne départementale ( TH : + 8%, TFB : - 4%), la commune perçoit un produit fiscal supérieur de 28 % au produit moyen départemental.

Les charges réelles ont diminué de 5 % de 2015 à 2016. Avec un total de 589 k€ de charges réelles, soit 603 €/hab., la commune se situe 25 % au-dessus de la moyenne départementale. Deuxième poste de dépenses (43 % des charges réelles), les charges de personnel régressent de 1,5%.

La CAF brute est de nouveau positive en 2016. Cependant, à hauteur de 12 k€, elle demeure insuffisante pour financer le remboursement en capital de la dette ce qui ne permet pas à la commune de présenter ses comptes en équilibre réel.

Les cessions d'actifs comptabilisées en 2016 ont permis de financer la CAF nette, les investissements de 2016, et de résorber partiellement l'insuffisance de fonds de roulement pour 59 k€.

Le programme d'investissement de la commune, sur les cinq derniers exercices, s'élève à 655 k€ soit 134 €/hab. en moyenne annuelle. Sur la même période, la commune a cumulé 381 k€ de CAF nette négative. Ces emplois (1.036 k€) n'ont été financés qu'à hauteur de 1.015 k€ (100 k€ d'emprunt en 2012, 612 k€ par diverses ressources externes propres (subventions, FCTVA), 169 k€ de cessions d'immobilisations, et la consommation intégrale du fonds de roulement pour 133 k€). Cette insuffisance globale de financement engendre un fonds de roulement négatif de 21 k€ au 31/12/2016.

Au 31/12/2016, la commune dispose d'une ressource en fonds de roulement issue de son passif circulant de 1.788 k€ (dette envers le CCAS de 6 k€, dette envers le lotissement Les Ramblas de 1.832 k€, créances auprès des redevables de 50 k€). Cette ressource temporaire finance l'insuffisance du fonds de roulement et permet à la commune de disposer d'un solde de trésorerie de 1.767 k€ à la clôture de l'exercice 2016.

Bien que l'endettement de la commune soit mesuré, celle-ci ne dispose d'aucune marge d'endettement supplémentaire en raison de son incapacité à financer par ses ressources propres la charge actuelle de son endettement. Deux ratios permettent de coter le risque financier de la commune :

- L'indice de risque global financier (IGRF) est égal au stock de dettes divisé par la CAF brute. Il mesure la capacité de la commune à se désendetter avec ses excédents de fonctionnements. Le ratio de la commune se situe à 13,66 alors que le seuil d'alerte est communément fixé à 15 ;
- L'indice d'indépendance financière est égal au stock de dettes divisé par les produits réels de fonctionnement. Il mesure la capacité de la commune à se désendetter avec ses produits réels de fonctionnement. Le ratio de la commune se situe à 0,28 alors que le seuil d'alerte est communément fixé à 2. »

Les administrés pourront retrouver toutes ces informations en détail sur le site de la commune.

En résumé :

- La baisse de dotation d'état mais en difficulté la commune et la hausse des impôts ne suffit pas à permettre à ce jour un équilibre financier malgré l'effort de la commune de réduire cette année encore ses dépenses de fonctionnement.
- Les investissements sont faibles et financés par des cessions bien
- Notre CAF est la meilleure depuis 2012, mais toujours pas suffisante
- Notre fond de roulement est mieux que les années dernières mais il n'est pas suffisant

A la fin de l'intervention, Madame Le Maire demande à Monsieur Le Percepteur les pistes sur lesquelles les élus peuvent travailler pour préparer le budget 2018.

1. La commune ne doit pas plus s'endetter
2. La commune doit générer une CAF par un excédent sur les années à venir
3. La commune doit trouver des solutions pour compenser les baisses de dotations d'état : augmenter le coût des services rendus (mais attention aux tarifs trop élevés qui produisent l'effet inverse), travailler sur les bases d'imposition avec l'appui des services fiscaux pour comprendre pourquoi les bases baissent, la commune peut encore augmenter ses taux d'imposition (mais attention à ne pas être trop élevé par rapport aux communes voisines), la commune doit trouver encore des domaines où baisser ses dépenses de fonctionnement).

Madame Le Maire propose aux élus de travailler sur ces pistes en vue de la préparation du budget 2018.

Madame Le Maire remercie Monsieur Le Percepteur pour son intervention.

Suspension de séance de 19h45 à 20h02

## **2) Re-Vote de la taxe foncière non bâtie 2017 suite à une remarque du contrôle de légalité**

Suite à une observation des services de l'Etat en date du 04 mai 2017, selon l'article 1636 sexies-1.1.b du code général des impôts, la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut augmenter plus ou diminuer moins que la taxe d'habitation. De ce fait, le taux de la taxe foncière non bâtie ne peut pas être de 15,52% mais

15,07%. Il nous faut donc rapporter la délibération du 19 avril 2017 comme suit :

Taxe	2017
Habitation	11,14
Foncière bâtie	14,33
Foncière non bâtie	15,07

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **3) Rectification compte administratif communal 2016 au centime près**

(Madame Le Maire ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote)

Suite à une observation des services de l'Etat en date du 04 mai 2017, concernant le compte administratif 2016, celui doit être au centime près, il nous faut donc rapporter la délibération du 22 mars 2017 comme suit :  
Solde d'exécution déficitaire : - 21 352,06 euros et non -21 351,35 euros  
Report en section dépense de fonctionnement : 22 381,22 euros et non 22 381, 00 euros  
Report en section dépense d'investissement : 58 021,39 euros et non 58 021,00 euros

Avec ce qui vient d'être dit alors le compte administratif est conforme au compte de gestion au centime près.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **4) Rectification affectation du résultat budget primitif communal 2017 au centime près**

Suite à une remarque des services de l'état en date du 04 mai 2017, l'affectation du résultat est donc comme suit :

En dépense de fonctionnement : 10 425, 58 euros au lieu de 10 425, 00 euros  
En dépense d'investissement : 10 926,48 euros au lieu de 10 926,00 euros

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **5) Décision modificative 1 du budget communal 2017**

Cette décision modificative est la suite de la délibération précédente comme suit :

Chapitre 001 en dépense d'investissement : +0,48 euros  
Chapitre 10 article 10222 en recette d'investissement : +0,48 euros  
Chapitre 002 en dépense de fonctionnement : +0,58 euros  
Chapitre 76 article 764 en recette de fonctionnent : +0,58 euros  
Chapitre 011 article 6042 en dépense de fonctionnement : -70 000 euros  
Chapitre 65 article 6574 en dépense de fonctionnement : +70 000 euros

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **6) Rectification compte d'administratif 2016 du budget des Ramblas au centime près**

(Madame Le Maire ne participe pas au débat et ne prends pas par au vote)

Suite à une observation des services de l'Etat en date du 04 mai 2017, concernant le compte administratif

2016, celui doit être au centime près, il nous faut donc rapporter la délibération du 22 mars 2017 comme suit :  
Solde d'exécution déficitaire : - 21 352,06 euros et non -21 351,35 euros  
Report en section dépense de fonctionnement : 22 381,22 euros et non 22 381, 00 euros  
Report en section dépense d'investissement : 58 021,39 euros et non 58 021,00 euros

Avec ce qui vient d'être dit alors le compte administratif est conforme au compte de gestion au centime près.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **7) Rectification affectation du résultat budget primitif des Ramblas 2017 au centime près**

Suite à une remarque des services de l'Etat en date du 04 mai 2017, l'affectation du résultat est donc comme suit : En recettes d'investissement : 1 840 949,42 euros et non 1 840 949,00 euros

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **8) Décision modificative 1 du budget des Ramblas 2017**

Madame Le Maire propose la décision modificative 1 comme suit :

Chapitre 001 : +0,42 euros

Chapitre 10 à article 3354 : -129 710 euros

Chapitre 10 à article 3355 : -7 500 euros

Chapitre 10 à article 33586 : -21 841 euros

Chapitre 040 à article 3354 : +129 710 euros

Chapitre 040 à article 3355 : +7 500 euros

Chapitre 040 à article 33586 : +7 500 euros

Chapitre 60 à l'article 6015 : +350 000 euros

Chapitre 60 à l'article 6045 : +800 000 euros

Chapitre 70 à article 7015 : +350 000 euros

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **9) Subvention aux Francas du Doubs 2017**

Madame Le Maire explique que le percepteur, suite à sa demande autorise la commune à confier le périscolaire à une association par la signature d'une convention précisant l'objet et les modalités financières. Dés lors, le mandatement peut être effectué à l'article 6574, contrairement à ce qu'il pensait précédemment. Pour le paiement, si la prestation dépasse 23.000 € / an, la fourniture de la convention n'est plus une pièce justificative obligatoire si la délibération reprend les conditions financières et les modalités de versements. Madame Le Maire propose de passer la subvention aux Francas au 6574 et de revoir la convention au prochain Conseil Municipal en fonction de la décision sur les rythmes scolaires.

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **10) Subvention ADU 2017**

Monsieur Pascal BALLY fait lecture d'un courrier de l'ADU pour adhérer à cet organisme.

La commune n'a pas les moyens à ce jour de financer l'adhésion, de ce fait les élus ne souhaitent pas participer à l'ADU pour raison financière.

Les élus passent au vote

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **11) TPLE 2018**

Monsieur Pascal BALLY fait lecture de la circulaire 020 ayant pour objet la taxe locale sur la publicité extérieure (TPLE).

Monsieur Pascal BALLY propose d'appliquer le taux maximum autorisé par la loi à savoir : 20,60 euros du m2 pour l'année 2018.

Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

## **II. Urbanisme**

### **1) Décision suite à demande d'un administré**

Monsieur Pascal BALLY fait lecture d'un courrier d'un administré.

Monsieur Pascal BALLY propose que l'administré en question enlève et évacue ses remblais qui sont sur le terrain communale avant le 31 juillet 2017, ainsi que de remettre le mur du cimetière en état, ce qui lui laisse un délai supplémentaire qu'il devra tenir. Passé ce délai la commune fera enlever et évacuer ces remblais par une entreprise locale, la facture sera envoyée à l'administré. Concernant les deux autres demandes, elles seront étudiées après le 31 juillet.

Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **2) Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférés (CLECT)**

Monsieur Pascal BALLY explique que par délibération en date du 30 mars 2017, le Conseil Communautaire a approuvé la création d'une CLECT composée de 75 membres repartis de la manière suivante : un représentant de chaque commune membre et trois représentants de PMA.

Monsieur Pascal BALLY propose la nomination de Monsieur Gérard DONATI, né le 15/09/1944 et domicilié au 17 rue sous la côte.

Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Madame Le Maire explique pourquoi elle propose Monsieur Gérard DONATI, tout d'abord parce qu'il est disponible pour aller en commission la journée, ensuite parce qu'il a déjà participé à des travaux à PMA.

Les élus passent au vote,

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **3) Prélèvement et analyses des sols site SED suite à plainte d'une administrée**

Madame Le Maire explique qu'une administrée riveraine de la SED a envoyé un courrier à Monsieur Le Préfet du Doubs en date du 19 janvier 2017 signalant qu'elle avait vu : « Des personnes accompagnées d'un camion avec une citerne en plastique posée dessus déverser du liquide à un endroit indiqué sur un plan joint ». La riveraine dit habité la commune depuis 2008, plus exactement le premier juin 2008.

Madame Le Maire projette le plan aux élus, où l'on aperçoit la zone indiquée par la riveraine.

Monsieur Le Préfet a demandé à la commune des explications. Pour ce faire, Madame Le Maire a missionné le

cabinet Terrest qui a réalisé déjà toutes les études de sols pour le compte de la commune afin vérifier ces dires pour une somme conséquente de 1 536 euros.

Le cabinet a dans un premier temps questionné l'ancien gardien du site qui a fourni les indications suivantes : Il n'a pas le souvenir d'un déversement de liquide sur le site, le secteur concerné a fait l'objet en 2008 d'un régala de sable issu de la démolition d'une cabine de sablage qui était situé près du T10, des tas de sable de grenailage ont été déposés en bordure sud du parking.

Le cabinet a dans un deuxième temps réalisé un prélèvement d'échantillonnage de sol qu'il a analysé. A première vue, la présence de sable noirâtre est observée en surface ce qui confirme le témoignage du gardien, mais pas d'indice de déversement de liquide.

**L'analyse a donné les résultats suivants : « la mise en œuvre d'un balayage analytique de plus de 200 substances sur un échantillon moyen de sol représentatif de la zone signalée, n'a pas permis de mettre en évidence une contamination potentielle liée à déversement de liquide. Le témoignage de l'ancien gardien du site est conforme aux résidus retrouvés comprenant du chrome, du cuivre, du nickel, du plomb, du zinc dans des proportions compatible avec un aménagement résidentiel. »**

Madame Le Maire a donc fait parvenir les résultats à Monsieur Le Préfet. Elle précise dans son courrier qu'il est dommageable de faire dépenser des sommes inutiles à la commune.

Par la même elle invite les élus à s'engager vis à vis de Monsieur Le Préfet :

- Avant le lancement des premières opérations, à mener toutes les investigations et études nécessaires pour connaître avec précision la pollution éventuel du site et notamment la pollution sous sol du bâtiment industriel
- Etudier la construction de logements sur la partie sud de la zone soumise au risque d'inondation avec la prudence requis. Il s'agit d'un espace enherbé anciennement occupe par un captage non exploité.

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Suite à la proposition de Madame Nora KEBAILI, les élus à l'unanimité demandent à Madame Le Maire d'écrire au procureur de la république pour fausses déclarations et demandent l'indemnisation du préjudice. A noter que le courrier de la riveraine n'est pas un courrier de bienveillance car elle aurait pu prévenir la mairie en premier lieu et le plutôt possible au lieu d'écrire directement à Monsieur Le Préfet qui plus est 9 ans après les faits.

**Madame Le Maire réaffirme qu'au vu de l'ensemble des études réalisées par le cabinet Terrest et ORTEC, qu'il n'y a pas de pollution connue à ce jour sur le site qui puisse nuire à un projet d'habitat. Les élus précisent qu'ils ne sont pas des demeurés et qu'il faut leur faire confiance sur ce dossier car il est évident qu'ils ne prendront aucun risque.**

Les élus passent au vote,

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

#### **4) Rétrocession d'une partie du site de la SED de l'EPF à la commune**

Madame Le Maire propose l'acquisition à l'EPF des parcelles suivante pour une somme de 700 000 euros. (Voir diaporama)

Parcelles cadastrales	Surface en m <sup>2</sup>	Adresse
AA163	163	1 rue du Stade
AA 164	317	1 rue du Stade
AA 166	Pour partie	1 rue du Stade
AA 167	2 462	Aux Coires
AA 168	357	Aux Coires

AA 169	327	Aux Coires
AA 172	Pour partie	Aux Coires
AA 176	Pour partie	Aux Grands Champs
AA 177	Pour partie	Aux Grands Champs
AA 178	Pour partie	Aux Grands Champs

Madame Le Maire montre aux élus, le dernier projet d'aménagement des Ramblas qui a encore évolué depuis la dernière fois pour raison d'efficacité et dans un souci d'harmonie avec les riverains.

Pour information, les plis d'appel d'offre de la démolition des bâtiments et coordination du chantier seront ouverts lundi 26 juin 2017 pour des travaux qui démarreront après l'acquisition des parcelles à l'EPF. A cette même commission, nous choisirons le prestataire qui réalisera les études de sols post travaux. Une réunion publique sera programmée pour présenter le projet aux administrés dès qu'il sera validé par les élus.

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Les élus passent au vote et autorise Madame Le Maire à signer tout document relatif à l'acquis,  
 Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **III. Enfance jeunesse**

#### **1) Règlement périscolaire 2017/2018 (Reporté)**

#### **2) Règlement action jeune 2017/2018**

Madame Angélique LAINE présente aux élus le règlement intérieur de l'action jeune pour l'année 2017/2018. Avis favorable de la commission enfance/jeunesse.

Madame Angélique LAINE demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Les élus passent au vote et autorise Madame Le Maire à signer tout document relatif à l'acquis,  
 Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **3) Règlement intérieur Conseil des jeunes 2017/2019 (Reporté)**

#### **4) Service minimum d'accueil 2017/2018**

Monsieur Thierry GABLE présente la liste des intervenants 2017/2018 au service minimum d'accueil :

Madame Martine CHORVOT

Madame Marion BALLY

Madame Angélique LAINE

Madame Astrid ALBRIEUX

Madame Nathalie HUGENSCHMITT

Madame Elodie LEBRUN

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Les élus passent au vote, les nominés ne prennent pas part au vote ainsi que Monsieur Pascal BALLY  
 Pour : 7                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **5) Chartes dérogation scolaire 2018/2019**

Madame Cindy SURLEAU fait lecture de la Charte dérogation scolaire pour l'année scolaire 2018/2019.

Madame Cindy SURLEAU précise que la commission sera à l'avenir plus regardante sur les contrats des assistantes maternelles et les agréments au vu du nombre d'enfants gardés.

Madame Cindy SURLEAU demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.



Madame Nora KEBAILI propose de faire signer la Charte aux parents et de rajouter qu'à tout moment la commission peut contrôler les contrats de travail et les agréments des assistantes maternelles en cours de valider.

Les élus passent au vote,

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **IV. Divers**

##### **a) Décision des élus par rapport au retour à la semaine des 4 jours à l'école**

La commission éducation a réalisé un sondage au pré des parents pour connaître leur position par rapport au retour à la semaine des 4 jours à l'école.

Sur 98 questionnaires distribués, nous avons reçus 44 réponses

A noter que 39 réponses ont été renvoyées, 4 réponses n'ont pas été pris en compte pour erreur matérielle.

Les résultats sont les suivants :

Pour le retour à la semaine des 4 jours : 34

Contre le retour à la semaine des 4 jours : 4

Madame Le Maire précise que c'est une information aux élus et qu'elles les invitent à réfléchir pour prendre une décision au prochain conseil municipal.

##### **b) Demande de rôles pour un cabanon de chasse (Suite)**

Madame Le Maire donne le contenu du courrier de Monsieur Marc LAME. Ce dernier ne prend plus les rôles pour raison de santé mais il fait un don pour le voyage scolaire des écoles. Madame Le Maire remercie Monsieur Marc LAME pour sa générosité au nom du Conseil Municipal. Pour information cette somme de 30 euros sera versée à l'association des oursons comme la somme pour les horloges (50 euros) et les radiateurs (450 euros). Au total une somme de 530 euros que les oursons verseront à la compagnie de bus pour le voyage scolaire qui se déroule actuellement à Embruns, afin de réduire le cout du transport, qui est cette année s'élève 1592,50€. Pour mémoire, la commune participe traditionnellement au financement du transport à hauteur de 1000 euros. Cette année le cout étant plus élevé, nous avons trouvé le complément dans des dons liés à des ventes de matériel.

Pour information, Madame Le Maire a calculé le cout moyen annuel par enfant depuis 2014 qui est de :

En fonctionnement : 160 euros

En investissement : 95 euros

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Fin du conseil à 21h18**